MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE "PUISSEGUIN-SAINT-ÉMILION"

PREAMBULE

L'organisme de défense et de gestion reconnu pour l'appellation d'origine contrôlée « Puisseguin-Saint-Emilion » - le Conseil des Vins de Saint-Emilion - a déposé, en application de l'article L. 641-6 du code rural, auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité une demande de modification du cahier des charges de l'appellation d'origine contrôlée « Puisseguin-Saint-Emilion » consistant en la suppression du premier trait d'union dans le nom de l'appellation.

Cette modification du cahier des charges ne saurait préjuger de la rédaction finale qui sera retenue après instruction par le Comité national des appellations d'origine relatives aux vins et autres boissons alcoolisées, et des eaux-de-vie de l'INAO, sur la base notamment des résultats de la procédure nationale d'opposition.

Seules les modifications inscrites dans le corps du texte **en caractères gras** font l'objet de la procédure nationale d'opposition.

CHAPITRE PREMIER

I - Nom de l'appellation

Seuls peuvent prétendre à l'appellation d'origine contrôlée **«Puisseguin Saint-Emilion»** initialement reconnue par le décret du 14 novembre 1936, les vins répondant aux dispositions particulières fixées ci-après

III – Couleur et types de produit

L'appellation d'origine contrôlée «**Puisseguin Saint-Emilion**» est réservée aux vins tranquilles rouges.

XII - Règles de présentation et étiquetage

1° - Dispositions générales

Les vins pour lesquels, aux termes du présent cahier des charges, est revendiquée l'appellation d'origine contrôlée «**Puisseguin Saint-Emilion**» et qui sont présentés sous ladite appellation ne peuvent être déclarés après la récolte, offerts au public, expédiés, mis en vente ou vendus, sans que dans la déclaration de récolte, dans les annonces, sur les prospectus, étiquettes, factures, récipients quelconques, l'appellation d'origine contrôlée susvisée soit inscrite et accompagnée de la mention «Appellation contrôlée», le tout en caractères très apparents.